

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,  
Le vingt avril, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

14 avril 2016

A l'exception de :  
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur CHESNEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du  
Conseil Municipal

20 AVRIL 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame FRAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **13/ 30<sup>ème</sup> MASTERS DE VOLLEY-BALL 2016 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'APPVB – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de  
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

En exercice 33

EXPOSE :

Présents---- 31

L'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) organise la 30<sup>ème</sup> édition des Masters de Volley-Ball de plage du 1<sup>er</sup> au 7 août 2016, sur la plage des Libraires, face au Casino.

Votants ----- 33

Pour marquer cet anniversaire, l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball organise différentes animations sur le thème de l'Espagne.

La participation aux tournois est payante mais les animations proposées ainsi que l'accès au stade et aux tribunes installés sur la plage sont gratuits.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Par délibération n°15.12.24 en date du 16 décembre 2015, la Ville a attribué une subvention de fonctionnement de 8 600 € à l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball pour l'organisation de cet événement.

Publié le :

La Ville attribue, en outre, une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 500 € pour les manifestations qui seront proposées.

Certifié exact,  
Le Maire,

La Ville prend également en charge la location et l'installation des structures (tentes et tribunes), le gardiennage du site et la fourniture de différents matériels ainsi que le nettoyage quotidien du site.

Jean-Claude  
PELLETEUR

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball et la Ville de Pornichet.

DELIBÉRATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n°15.12.24 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015,
- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative – jeunesse – sports en date du 13 avril 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 500 € à l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

